

§ III. SENLIS.

L'auteur le plus ancien qui paraît avoir fait mention de Senlis, est Ptolémée (1) qui la nomme *Rotomagus*, et qui place les peuples dont elle était la capitale entre le pays des *Nerviens* et le *Vermandois*. Après lui, vient Pline (2), dans les manuscrits duquel on trouve cette ville désignée par le mot *Ulmanètes*, tandis que, dans l'édition d'Hermolaiis, son nom est *Ulbanectes*. Dans la Table théodosienne et l'itinéraire d'Antonin, Senlis est nommée *Augustomagus*; dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Silvanectum* et dans la Notice de l'empire, *Silvanectas Belgicæ secundæ*; ces deux monuments désignant la ville capitale du peuple plutôt que le peuple lui-même, suivant l'usage établi à l'époque de la confection de l'une et l'autre notice. Cette diversité de dénominations a fait dire avec justesse à Danville, qu'il fallait être aussi bien fixé sur l'identité du lieu pour reconnaître Senlis, au milieu de tant de noms différents.

Cette ville est-elle d'origine celtique ou romaine? Cette question a divisé les savants, et voici de quelle manière Sanson la résout, dans son ouvrage intitulé *Britannia* ou *Recherches de l'antiquité d'Abbeville*, p. 37 et suivantes.

« Nous avons trouvé pour lors que César hivernait

(1) *Notitia Gall* p. 505. *Ducang. Gloss.*

(2) *Hist. natur. lib. 4. cap. 17.*

» dans *Samarobriva Ambianorum*, Amiens; Crassus, dans
» *Bratuspantium Bellocorum*, Beauvais; étant à croire que
» *Trebonius* aussi, était en même temps dans *Nemetocenna*
» *Atrebatum*, Arras, et *Plancus* dans la ville que les anciens,
» après le temps de César et d'Auguste, nous ont appelé
» *Augustomagus Sylvanectum*, Senlis; mais qui était pour
» lors sous un autre nom comprise dans la cité des Beau-
» vaisiens: car, en quelqu'endroit que *Plancus* ait hiverné
» avec sa légion, il était entre ceux qui avaient été placés
» dans le *Belgium*, le plus propre et le plus avancé devers
» Chartres; César, en son cinquième livre, dit: *On rapporte*
» à César que *Taxgetius*, gouverneur de Chartres avait été
» publiquement assassiné par aucuns complices de cette cité;
» lui, voyant que l'affaire regardait plusieurs personnes, crui-
» quant qu'à leur instigation la cité ne se révoltast, il commande
» à *Plancus*, avec sa légion, de s'en aller à Chartres et qu'il
» y passât l'hiver, d'où nous pouvons faire état que *Plancus*,
» quand César lui donna ordre de sortir de ce *Belgium* pour
» aller à Chartres, ne pouvait être à Beauvais, car nous y
» avons trouvé *Crassus*; ni à Amiens, car nous y avons
» trouvé César, ni chez les Artésiens, ni dans les Verman-
» dois, parce qu'ils sont les plus éloignés de Chartres; et
» mais bien plutôt dans quelque ville des Beauvaisiens qui
» eut été au-delà de l'Oise; ce pays de la cité des Beauvai-
» siens étant le plus avancé pour aller à Chartres; et je ne
» trouve point à propos de chercher la ville, où *Plancus*
» aurait été dans le *Belgium* ailleurs que là, où est celle
» qu'on a nommé depuis *Augustomagus Sylvanectum*,
» Senlis. »

Cette opinion a été spécialement combattue par Carlier,

dans son Histoire du Valois, tome 1^{er}, p. 15. « Je pense
» contre le sentiment de Sanson, dit-il, que quand César
» conquiert la Gaule, il n'y avait ni peuple, ni cité des *Syl-*
» *vanectes*. Ce nom qui est tout romain, signifie un canton
» dont les habitants sont dispersés dans les bois.....
» L'erreur de Sanson provient de ce qu'il confond le *Bel-*
» *gium* avec la Belgique et ne distingue pas la partie du
» tout. Le *Belgium* comprenait le cœur et la position prin-
» cipale de la Gaule-Belgique comme aujourd'hui l'île de
» France au reste du royaume. La ville que César ne nomme
» pas est Arras. Le *Belgium* contenait les trois cités d'A-
» miens, de Beauvais et d'Arras. »

Louvet, en son Histoire de Beauvais, et plusieurs autres
pensent que la cité des Sylvanectes (*silvis nectitur*, peuple
entouré de forêts), a été fondée par César; mais, comme
ils n'en rapportent aucune preuve, il nous semble plus rai-
sonnable de penser avec D. Grenier que la ville des Sylva-
nectes a commencé sous Auguste, lorsque le plan de la
Chaussée-Brunehaut a été exécutée. Son premier nom d'*Au-*
gustomagus en est presque garant. La place n'aura d'abord
été qu'un ouvrage palissadé de pieux et de gazon, et, comme
il n'en est pas fait mention avant les règnes de Vespasien et
de Titus, nous en concluons que la cité des Sylvanectes
avec son ressort aura mis tout ce temps à se former; de
là, son peu d'importance comparativement avec les cités
voisines qui sont plus anciennes, telles que Soissons,
Amiens, etc. Les anciens peuples du Valois ont donc
été formés par les Romains, sous le nom de *Sylva-*
nectes. Pline leur donne la qualité de libres, *Urbanectes*

liberi (1), qualité dont les peuples voisins ne jouissaient pas, ayant été soumis par la force et s'étant montrés souvent rebelles.

L'Histoire romaine nous apprend (2) que Posthume, s'étant fait reconnaître, en 261, empereur des Gaules, gouverna pendant sept ans, fit fortifier la plupart des cités et construire quelques camps. Il y a lieu de penser que c'est à cette époque, qu'à la place des ouvrages en pieux et en gazon qui servaient primitivement de défense aux habitants du lieu, on éleva les excellents murs flanqués de hautes tours par intervalles, qui se remarquaient encore, du temps de Carlier et de D. Grenier, près de l'évêché, et autour de l'église de Saint-Maurice au château, murs qui ont une ressemblance parfaite avec ceux du monument tenant à l'hôtel de Cluny à Paris (3). L'abbé Lebœuf, qui se connaissait en bâtisse,

(1) Voici d'après le jurisconsulte Proculus qui écrivait sous Vespasien, de même que Pline, en quoi consistait cet état de liberté d'un peuple.

« Le peuple libre, dit-il, (Digest. lib. 49 t. 15. l. 7.) est celui qui n'est pas immédiatement soumis à une puissance étrangère.... Le devoir d'un peuple libre envers les citoyens romains consiste à reconnaître et à respecter la supériorité de ces maîtres du monde. Il y a entre Rome et la cité libre, le même rapport qu'entre le patron et le client. Celui-ci est bien son maître, assurément, mais il ne va pas de pair avec son patron, auquel il n'est égal ni en dignité, ni en crédit; car le client ne peut rien commander à son patron.... Nous donnons donc le nom de *libre*, au peuple qui a, pour la majesté du nom romain, la soumission et le respect qui lui sont dus. »

(2) Trebell. Pollio de Lollian. Tyr.

(3) Voici ce qu'on lit dans D. Grenier, ch. 44 de l'ouvrage mentionné, par nous si souvent cité :

« Il paraît que toutes les cités romaines étaient de formes carrées, pe-tutes, plus longues que larges, comme il avait déjà été observé par l'abbé Lebœuf; les murs étaient construits de moellons ou de petites pierres car-

a jugé en effet, dans sa dissertation insérée dans le Mercure de France du mois de juin 1756, p. 1292, que les constructions de ce genre sont du 3^e ou 4^e siècle. Les murs de la cité de Senlis sont les seuls monuments d'architecture bel-gico-romaine que possède la Picardie.

Ainsi défendue par une forteresse, la ville se forma par le concours des familles qui vinrent s'y établir, et bientôt elle devint telle, que l'on put en faire le point culminant de cinq voies romaines.

La première était la voie militaire de Lyon à Boulogne, qui, passant par Soissons, se rendait à Senlis par Champlieu qui, lui-même, était un camp romain. Cette route, à Senlis, traversait le faubourg Saint-Martin, et ne se dirigeait pas vers la cité existante que nous disons avoir été bâtie par Posthume, parce que la cité d'Auguste avait été construite sur le terrain qu'occupe le faubourg Saint-Martin qui, avec le quartier de la ville moderne, où est située l'abbaye de Saint-Vincent, est nommé dans les anciens titres de l'abbaye, *Alodium Regium*. Si cette chaussée n'existe plus dans ce quartier, une requête présentée le 3 juin 1634, à l'Hôtel-de-Ville de Senlis, et dont Grenier rapporte le texte, nous apprend que c'est parce que Pierre Bergeron, marchand en

rées, en forme de damier, qu'on appelle pastoureaux, de six pieds en six pieds plus ou moins. Sur toute la hauteur des murs était un double et quelquefois un triple lit de tuiles fort grandes et fort épaisses que quelques Antiquaires nomment aussi *briques*. Ces différents cordons étaient faits sans doute, moins pour la vue que pour rejeter les eaux. Nous avons cru apercevoir en effet, en quelques endroits des murs de la *cité de Senlis*, que les tuiles excédaient encore les pierres de plus d'un pouce. Toute cette maçonnerie était posée sur un fondement fait de très-grandes pièces posées à sec. Ces murs étaient flanqués de tours rondes, séparées les unes des autres de la distance d'un trait. »

cette ville, avait usurpé une partie de la chaussée conduisant de la contrescarpe aux chemins qui vont à Chaulnes, Dammartin, Mortefontaine et Paris.

A Senlis, la voie militaire jetait deux branches; la première, du côté de Ponpoint, en côtoyant les murs de la cité; l'autre, en la traversant, allait passer la petite rivière d'Aunette à Vilvert, en un endroit nommé *Gué-de-Creil* par une charte de 1256, et rejoignait ensuite près du village de Tilloloy, la chaussée de Beauvais à Bavai dont nous avons déjà parlé.

Une quatrième, tracée sur la Carte théodosienne, comme étant dirigée de Senlis sur *Fixtinum*, capitale des Meldois, traversait la forêt d'Ermenonville et entrait dans le diocèse de Meaux.

Enfin la cinquième, tracée sur la carte de Guillaume de Lille, venant d'Amiens, passait par Saint-Just, remontait vers *Boutenangle* et *Arquinviller*, laissait à gauche *Noroy*, *Nigra-Via*, et rejoignait la chaussée de Senlis à *Saint-Martin-Longeau*, comme le démontre, avec son érudition ordinaire, D. Grenier dans le 255^e chapitre de son introduction à l'Histoire de Picardie.

On sait que sous l'empire des Romains, chaque cité des Gaules avait un temple au moins, et dans ce temple, la statue d'un ou plusieurs dieux romains de première classe; c'est-à-dire de *Jupiter*, *Mars*, *Mercure*, *Apollon*, *Saturne*, *Diane*, *Cérès*, etc. Nous voyons par les actes de saint Rieul, premier évêque de Senlis (1), que le temple de cette ville était magnifique et construit dans l'intérieur de la cité. Si

(1) Boll. Acta SS. T. 3. Mart. vit. S. Reguli. P. 325, n^o. 2, et p. 812.

l'on en croit la légende, des prêtres de ce temple, furieux de voir les miracles que saint Rieul opérait, allèrent trouver le gouverneur *Quintilien*, pour l'engager à exterminer l'ennemi juré des dieux.

Ainsi, nul doute possible, Senlis fût une ville importante sous les Romains; quant à la question de savoir si elle existait avant leur arrivée dans les Gaules, nous le répétons, il n'est parvenu jusqu'à nous aucun monument qui permette de former à cet égard autre chose que de simples conjectures. Or, voici la nôtre :

De Valois, voulant expliquer le nom d'*Augustomagus*, a dit, p. 525, de sa Notice des Gaules : *Nomen est semi-latinum ac semi-gallicum AUGUSTOMAGUS, id est AUGUSTIMAGUS aut mansio*. Rien de plus naturel, en effet, qu'Auguste ait donné son nom à la capitale d'un peuple qui lui devait son institution, sa formation : le pays est encore aujourd'hui couvert en partie par les forêts d'Ermenonville, d'Halate et de Chantilly : il y a 1900 ans, ce devait être bien autre chose; donc rien de plus naturel encore que ce peuple, de formation romaine, ait reçu le nom romain de *civitas Sylvanectum*, que chacun reconnaît provenir des mots *sylvis nectitur* : enfin comme il fut un temps que les villes capitales des cités gauloises reçurent le nom de ces cités mêmes, on a encore l'explication du motif qui a fait que la capitale des *Silvanectes* a porté le nom de *Silvanectas Belgicæ secundæ*. Mais le mot *Senlis* n'a aucune analogie avec celui de *Silvanectes*; D'Anville l'a proclamé, et personne n'a prétendu avant ou après lui, qu'on devait admettre l'hypothèse opposée. Et d'un autre côté, nul ne peut fixer l'époque à laquelle le nom actuellement en usage a succédé aux dénominations romaines.

Quant à nous, nous croyons avoir établi précédemment que les mots *Picard*, *Picardie* et *Térouanne*, par exemple, s'étaient perpétués dans le langage vulgaire, depuis l'époque celtique et à travers la domination romaine, jusqu'à ce jour : nous démontrerons ultérieurement qu'il en a été de même pour les mots *Doullens*, *Péronne* et *Centule*, dont les noms latins furent primitivement *Dominicum-Laceum*, *Mons-cignororum*, *Cantium* : notre opinion est, que le mot *Senlis*, dont l'origine, nous le répétons, est complètement inconnue, remonte à l'époque celtique et est descriptif de l'assiette primitive de cette ville, de même que le nom de *Silvanectes* fut descriptif du territoire de la cité tout entière. Senlis, aujourd'hui encore, est située sur une colline qui domine la vallée où coule l'Aunette et d'où l'on extrait de la tourbe. Tout indique dans cette vallée l'existence d'un vaste marais, d'une nappe d'eau plus ou moins profonde, surtout depuis Vilmétrie jusqu'à Saint-Léonard. Dans un pareil état de choses, nous adoptons l'étymologie celtique donnée par Bullet qui, après avoir établi que *sen*, en gaulois, signifiait *élévation* et *lis*, *eau*, en conclut que le mot *Senlis* a désigné originai-
rement une bourgade celtique, assise au-dessus d'une nappe d'eau plus ou moins étendue.

Société d'histoire